



# RAPPORT D'ACTIVITE INTERCLE – 2020

## Editorial

Trois ans et demi après la signature du contrat de la nappe de Dijon Sud, 80 % des actions ont été réalisées, engagées ou sont en cours d'exécution.

L'étroite collaboration entre l'InterCLE et ses différents partenaires fait vivre ce contrat et permet de tendre vers nos objectifs communs que sont la reconquête et la préservation, tant quantitativement que qualitativement, de la nappe de Dijon Sud.

Soulignons qu'aujourd'hui il est essentiel de réaliser ces actions avec pour ambition l'adaptation et l'atténuation aux effets du changement climatique sur la ressource en eau.

## MOT DU PRESIDENT (Contrat de nappe 2016-2021)

---

L'eau, c'est la vie ! Les multiples acteurs s'engageant dans ce contrat de nappe 2016 - 2021 partagent cette conviction que la qualité de vie de notre territoire dépendra de la préservation de la ressource en eau de la nappe de Dijon Sud, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

La force de ce contrat de nappe réside tant dans la multitude des acteurs impliqués que dans leur décision de s'engager de façon mutuelle. Jugez plutôt : L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, 3 EPCI, 3 communes, 2 syndicats de rivière, 2 chambres consulaires, 1 EPTB, 2 entreprises, le conseil départemental et le conseil régional s'engageant dans ce contrat avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat.

Parce que nous partageons tous cette conviction de l'importance de la préservation de la ressource en eau, l'engagement de tous ces acteurs est volontaire et concerté. Parce que l'engagement de l'un est inefficace sans l'engagement de l'autre, parce que l'un a besoin de l'autre.

Ce contrat de nappe sera animé par l'InterCLE Vouge / Ouche, instance coordinatrice et de concertation. Les actions prévues dans ce contrat de nappe sont essentiellement des actions préventives visant à éviter de nouvelles pollutions. L'expérience a montré que, pour l'eau potable, le coût du préventif est toujours moins cher que celui du curatif, et parfois jusqu'à 87 fois moins cher. Nous pensons que ce seront ces actions, besogneuses et décidées, maintenues sur la durée, sollicitant l'implication de tous, qui permettront de reconquérir la qualité des eaux de la nappe de Dijon Sud et d'améliorer sa connaissance pour mieux gérer sa ressource.

Je remercie chaleureusement l'engagement de chacun et tous les acteurs qui ont permis l'émergence de ce contrat.

Frédéric FAVERJON

Président de l'InterCLE Vouge/Ouche

Ce rapport présente le travail réalisé par l'InterCLE au cours de l'année passée et l'état d'avancement des actions inscrites dans le contrat de la nappe de Dijon Sud et portées par l'InterCLE, signé en mai 2016.

## Composition de l'InterCLE

L'InterCLE est présidée par Monsieur Frédéric FAVERJON et la vice-présidence assurée par Monsieur Claude REMY.

Le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge (SBV) est la structure accueillante de l'InterCLE.

La Commission InterCLE se compose de 13 membres représentant les trois collèges.

### Collège des élus

- M. DELEPEAU Gilles : Représentant de l'EPTB Saône & Doubs
- M. ALMEIDA José : Maire de Longvic
- Mme ZITO Florence : Présidente de la CLE la Vouge, membre du Bureau
- M. MASSON Jean-Patrick : Président de la CLE l'Ouche, membre du Bureau
- M. FAVERJON Frédéric : Président de l'InterCLE et Vice-Président du Grand Dijon, membre du Bureau
- M. REMY Claude : Vice-Président de l'InterCLE et Vice-Président de la CC de Gevrey-Chambertin, membre du Bureau

### Collège des usagers et associations

- M. BAUMONT Damien : Représentant du Président de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, membre du Bureau
- M. BURTIN Philippe : Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Or
- Mme DACLIN Gisèle : Représentante du CAPREN de la Côte d'Or

### Collège des représentants de l'Etat

- M. CHARTON Christophe : Représentant de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or
- M. Xavier FAYOUX ou Mme PETTAZZONI Isabelle : Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme VOINIER Marie-Alix ou GUERDER Claudine : Représentante de l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne
- Mme GUYARD Pauline : Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, membre du Bureau

Suite aux élections municipales de 2020, les membres de l'InterCLE n'ont toujours pas été désignés encore à la fin de l'année.

## Avancement des actions du contrat

### **Action ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de Chargé(e) de mission**

En 2020, les missions ont été les suivantes :

- Préparation et l'animation de la réunion annuelle de l'InterCLE du 09/09/2020 ;
- Formulation d'avis :
  - Avis sur la réalisation d'un bassin de stockage pour l'irrigation au droit de la nappe de Dijon Sud – réglementation sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ;
  - Avis sur le plan de répartition des volumes agricoles prélevables en 2020 sur la nappe de Dijon Sud.
- Représentation de l'InterCLE à diverses occasions (Cellules sécheresses, Copil stratégie départementale de l'eau, 3 webinaires sur l'approche économique et financière au sein des PTGE, Webinaire sur l'observatoire de l'eau par Imageau, Révision des zones vulnérables « nitrate » par la DREAL/DRAAF, Webconférence avec aires-captages : Herbea - outil pour la lutte intégrée centrée sur la lutte biologique par conservation, Webinaire adaptation de l'agriculture au changement climatique par Solagro, ...).

### **Action ANIM.1.1.3 : Consolider le statut de l'InterCLE et ses missions**

L'InterCLE a (réunion, bilan de compétence, ...) activement participé à la mise en œuvre du nouveau syndicat (Tille, Vouge, Ouche) qui devrait voir le jour en janvier 2021.

### **Action COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires**

L'InterCLE s'est doté d'un nouvel site internet en début d'année 2019 : <http://intercle.fr/>. Ce site est régulièrement mis à jour par la chargée de missions.

Tous les partenaires financiers de l'InterCLE ont référencé le site de l'InterCLE sur leurs sites internet respectifs.

### **Action COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat**

Afin de promouvoir les actions de préservation et l'état de la nappe de Dijon Sud plusieurs documents ont été rédigés :

- Rédaction de la Lette Inf'eau n°5 ;
- Rédaction d'un article sur les enjeux et intérêts de la désimperméabilisation ;
- Exposition des 5 panneaux (roll-up) dans le cadre de la conférence sur le climat dans l'espace social et culturel Bachelard à Marsannay-la-Côte, durant 1 mois ;
- Réalisation de balades naturalistes :
  - Objectif : sensibiliser le grand public aux enjeux de la nappe et de la Cent Fonts ;
  - Nombre de balades = 2 ;
  - Nombre de personnes sensibilisées = 43 ;
  - Initialement, 3 balades étaient prévues. Cependant, le contexte sanitaire a entraîné le report des balades prévues au printemps à l'automne. L'une des trois balades a dû être annulée à cause du deuxième confinement.
  - Globalement, les deux balades ont été réalisées dans une bonne ambiance. Les participants, déjà sensibilisés aux sujets de l'environnement et de l'eau, ont été captivés

par les interventions de la naturaliste et de l'animateur du SAGE Vouge (lorsque celui-ci était présent).

- L'InterCLE a répondu à l'appel d'offre lancé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour organiser d'autres balades naturalistes ainsi que des journées de sensibilisation pédagogiques pour les 8-10 ans, pour l'année scolaire 2021-2022.

#### **Action SUI.1.1.6 : Développer une base de données et Système d'Information Géographique**

Cette action sera menée après la création du nouveau syndicat (Tille, Vouge, Ouche).

#### **Action SUI.1.2.1 : Collecter les données de qualité des eaux, compléter et réaliser un bilan annuel**

Les mesures de qualité des eaux de la nappe de Dijon Sud au droit des captages AEP ont été téléchargées sur la plateforme ADES. Fin janvier 2020, l'ARS transmettra également d'autres données.

Ces valeurs de la qualité de l'eau seront ensuite triées et organisées sous forme de tableaux et graphiques.

Un bilan de la qualité de l'eau paraîtra à la fin du premier trimestre 2021.

#### **Action SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP**

À l'issue de l'appel d'offre, le bureau d'études ANTEA, qui collaborera avec l'hydrogéologue E. SONCOURT (ENVOL), a été retenu pour réaliser le modèle.

En novembre 2020, la réunion de démarrage a permis de poser les bases pour bien entamer la modélisation. Lors de cette réunion, les membres du Copil et le bureau d'études ont échangé sur les données à intégrer dans la modélisation, la construction du modèle et le déroulement de la modélisation.

La fin de cette action est prévue pour fin 2021.

#### **Action COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau**

Cette sensibilisation est faite lors de la rédaction des avis sur les dossiers loi sur l'eau transmis à l'InterCLE.

#### **Action O.2.1.2 : Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle**

En juillet 2020, la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or (CA 21) avait présenté un projet pour réorganiser l'irrigation alimentée par pompage, entre autres, en nappe superficielle de Dijon Sud.

Initialement, l'InterCLE proposait de relocaliser les prélèvements en amont hydraulique sur la nappe. La CA 21 propose aujourd'hui de construire une réserve de substitution à Ouges (hors des périmètres de la nappe). Huit agriculteurs (potentiellement d'autres agriculteurs ainsi qu'une commune) seraient intéressés par ce projet.

La future réserve devra au minimum stocker 100 000 m<sup>3</sup> et l'eau qui sera stockée viendrait de la récupération des eaux de ruissellement de la zone de Beauregard (dont la faisabilité doit être étudiée).

L'eau serait destinée à l'irrigation agricole (maraîchage, grandes cultures, ...) ainsi que l'arrosage des terrains de sport.

L'InterCLE n'avait pas assisté à la présentation car la chargée de missions était absente ce jour-là. Cependant, M. BOILLIN (représentant de la CLE de la Vouge) avait émis l'avis suivant : « Pas de contrainte technique – Projet en accord avec l'état d'esprit actuel, avec le contrat de la NDS. »

M. DUFOUR de la DDT avait émis l'avis suivant : « Ce projet est dans l'esprit de substitution. »

M. ROLLIN de l'AERMC avait émis l'avis suivant : « Ce secteur étant en tension, le financement est possible sur la substitution. Le volume financé est celui établi après avoir intégré toutes les autres solutions d'optimisation de l'eau. »

**Action O.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaires des travaux sur les réseaux d'eau**

La récolte des données des performances des réseaux est réalisée conjointement avec la collecte des volumes prélevés sur la nappe.

	Réseau	Rendement observé [p104.3]*		Tendance	Rendement
		R2018	R2019	R2018 / R2019	Rendement objectif
CC des Gorgets (pour mémoire) - DM	Dijon	85.00%	-		R.A.S.
Puits de Chenôve - DM	Chenôve	86.00%	86,30%	↗	77.75%
CC de Marsannay-la-Côte - DM	Marsannay-Perrigny	90.50%	86,30%	↘	77.75%
Forage de Longvic - DM	Longvic-Ouges	86.00%	86,30%	↗	75.75%
Puits et forage de Perrigny-lès-Dijon	13 communes desservies	88.10%	75,00%	↘	85.00%
Forage du Paquier du Potu	4 communes desservies	71.00%	66,00%	↘	75.75%

Tableau 1 : Rendements des réseaux en 2018 et 2019 sur la nappe de Dijon Sud

En raison du contexte sanitaire, la réunion annuelle « volumes prélevables » n'a pas eu lieu.

**Action O.2.2.1 : Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue**

Cette étude a montré que par temps sec, l'alimentation de la Cent Fonts n'est quasiment assurée que par la nappe de Dijon Sud (97% des apports).

Lorsque le niveau de la nappe est inférieur à 227,25 mNGF au piézomètre de BA102, le débit de la rivière atteint le seuil d'alerte.

Pour que les eaux de ruissellement (amenées par le Ru de Brochon) aient un impact sur l'alimentation de la Cent Fonts, il faut qu'il y ait des pluies significatives (de plus de 20 mm, 5 jours avant le jaugeage) durant les hautes eaux (octobre à mars), quelques semaines, voire plusieurs mois après une période de sécheresse prolongée.

**Action Q.2.2.2 : Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine**

L'InterCLE fait face à une impasse pour la diffusion de l'acte d'infiltration des eaux pluviales qui est finalisée depuis 2019.

Doit-on l'intégrer en annexe de la doctrine sur les eaux pluviales du département de la Côte-d'Or ou encore en annexe des documents relatifs à l'urbanisme (PLU, PLUi, ...)?

**Action Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts**

Les travaux ont été repoussés à l'été 2021 en raison du contexte sanitaire.

**Action SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts**

L'InterCLE a collecté auprès des services compétents, les volumes prélevés au cours de l'année 2019, pour l'Alimentation en Eau Potable, l'irrigation et l'industrie.

USAGE	Volume prélevé (m3)		Tendance	Volume prélevable (m <sup>3</sup> )
	2018	2019	2019/2019	
CC des Gorgets (pour mémoire) - DM	2 516 996	1 280 230	↘	3 600 000
Puits de Chenôve - DM	275 959	279 449	↗	280 000
CC de Marsannay-la-Côte - DM	1 231 270	1 155 236	↘	1 270 000
Forage de Longvic - DM	376 888	408 926	↗	485 000
<b>TOTAL Dijon Métropole (hors Gorgets)</b>	<b>1 884 117</b>	<b>1 843 611</b>	↘	<b>2 035 000</b>
Puits de Perrigny-lès-Dijon	252 570	243 895		248 000
Forage de Perrigny-lès-Dijon	288 674	304 429		372 000
<b>TOTAL Perrigny-lès-Dijon</b>	<b>541 244</b>	<b>548 324</b>		<b>620 000</b>
Forage du Paquier du Potu	410 967	428 286		<b>395 000</b>
<b>TOTAL AEP en nappe (hors Gorgets)</b>	<b>2 836 328</b>	<b>2 820 221</b>		<b>3 050 000</b>
Eau Irrigation basses eaux (mai à septembre) = 100 000 m3	76 309	98 203		100 000
Eau Irrigation hautes eaux = 200 000 m3	0	466	↗	200 000
<b>Total Irrigation</b>	<b>76 309</b>	<b>98 669</b>		<b>300 000</b>
<b>Eau Industrielle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	=	<b>50 000</b>
<b>Tous usages en nappe</b>	<b>2 912 637</b>	<b>2 918 890</b>	↗	<b>3 400 000</b>

Figure 1 : Volumes prélevés en 2018 et 2019 sur la nappe de Dijon Sud selon différents usages

**Action COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés**

Suite à la campagne de communication, en 2020, l'InterCLE a compté 24 déclarations de puits domestiques. Ces déclarations nous remontent via les mairies.

L'InterCLE, via le laboratoire du département de la Côte-d'Or, a réalisé 17 analyses de qualité d'eau.

Ces analyses ont mis en lumière quelques non-conformités bactériologiques et des problèmes de turbidité.

Dans un puits à Marsannay-la-Côte, la quantité de nitrates était très importante. Après recherche, les nitrates avaient sans doute pour origine le stockage sauvage de fumier non loin du puits.

La grande majorité des propriétaires des puits ont déclaré que l'eau servait à l'arrosage (jardin ou potager). Toutefois, un propriétaire se sert des eaux souterraines comme complément à l'évaporation de la piscine et un autre pour abreuver ses chevaux.

**Action O.2.2.6 : Trouver des solutions pour recharger la nappe**

Cette action a été ajoutée au contrat de nappe au moment du bilan mi-contrat.

Dans un premier temps, cette action concerne la recherche de solution de désimperméabilisation. Dans cet objectif, l'InterCLE souhaite initier une étude afin de cibler les zones potentiellement désimperméabilisable sur la nappe.

Le CCTP a été rédigé en 2020 et validé par le Comité de Pilotage. Il convient à présent de lancer l'étude en 2021, en lien avec les services urbanisme de Dijon Métropole et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

**Action COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe**

Une note de sensibilisation ainsi qu'une carte de vulnérabilité simplifiée sont en cours de réalisation par l'InterCLE Vouge/Ouche.

**Action COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et la création/réhabilitation d'ouvrage**

L'InterCLE a rédigé une plaquette de communication spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie de minime importance sur la nappe de Dijon Sud, en concertation avec la DDT, la DREAL, le SBV, l'ARS ainsi que le BRGM.

Cette plaquette devra être validée par les personnes ayant collaboré à sa rédaction avant sa diffusion auprès du grand public.

**Action COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe**

L'InterCLE avait prévu la réalisation d'une conférence sur la préservation de la qualité des eaux en novembre 2021. Le programme, les intervenants et le contenu de cette journée de communication sont définis.

Le contexte sanitaire et de la future fusion de la structure porteuse ont amené à reporter cet événement à l'année 2021.

**Action POL.3.4.4 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le « Zéro Pesticides » auprès des communes.**

Les communes de renseigner annuellement leurs pratiques d'entretien des voiries et espaces verts via le formulaire (sous Google Forms) mis en œuvre par l'InterCLE depuis 2019.

Chaque année sur 51 communes, une trentaine répondent à notre enquête.

**Action POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risques pour la nappe de Dijon Sud**

L'étude a démarré en mars 2020 par le bureau d'études TAUW.



La réunion de démarrage a permis de préciser le secteur d'études, les quartiers où les enquêtes de terrains auront lieu, les activités commerciales/industrielles ainsi que le questionnaire distribué aux habitants.

À la fin de l'été 2020, le bureau d'études a passé deux semaines sur le terrain pour réaliser le recensement des puits perdus auprès des habitants de la nappe unique.

Les conclusions de cette étude sont attendues pour début 2021.

**Action POL.3.5.6 : Déconnexion du ruisseau du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe**

Voici les conclusions de cette étude.

La pollution du Plain du Paquier est avérée. Cette pollution est liée à des molécules de pesticides, de HAP, de nitrate, de plomb et de 1,2 Dichloroéthane.

Il est également clair que hormis une contamination possible de la nappe par les nitrates provenant de l'étang, une contamination par d'autres polluants n'est pas formellement démontrée car, soit leurs concentrations est faible dans les eaux souterraines durant les hautes eaux et les basses eaux, soit certains polluants n'ont pas été cherchés dans les analyses des eaux de l'étang.

Il reste important de souligner que l'accumulation et le relargage (par lixiviation) de polluants (HAP, glyphosate, AMPA, amitrole et 1,2 Dichloroéthane) ne sont pas exclus dans l'avenir.

Eu égard à cette conclusion, il semble disproportionné de prendre des mesures de déconnexion (à proprement parler comme par exemple de dévier les eaux de l'étang vers la Cent Fonts), du Plain du Paquier de la nappe.

En revanche, la nécessité de la mise en place d'un dispositif pour limiter ou supprimer les apports en plomb, cuivre, zinc, chrome, nitrates et d'autres polluants (HAP, glyphosate, AMPA, amitrole, autres molécules de pesticides, et 1,2 Dichloroéthane), pouvant représenter un risque d'accumulation et de relargage, est démontré.

Pour cela, il pourrait s'agir dans un premier temps de remonter à la source des différents polluants notables dans l'étang : mesurer les concentrations de ces molécules tout au long du Ru du Plain du Paquier et de cibler les foyers de contamination.

Ainsi, on pourrait apporter des éléments de réponses aux questions suivantes : Quel (s) est/sont le(s) point(s) de départ du polluant ? Quelle(s) est/sont le(s) activité(s) à l'origine de cette pollution ? Quelle est leur part de contribution ? Quelle(s) est/sont la/les action(s) qui peut/peuvent être mise(s) en œuvre ? Comment la/les réaliser ? ...

Il est également judicieux de chercher dans l'étang, la présence des molécules de pesticides encore autorisées que nous retrouvons dans la nappe (cf. ANNEXE B).

Il convient également de faire de la communication auprès de la SNCF et les exploitants agricoles et viticoles situés sur le bassin d'alimentation du Ru du Plain du Paquier, qui ont une forte probabilité de générer les polluants retrouvés dans l'étang.

**Action COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols**

Tout comme l'action COM.2.1.1, l'incitation à monter des projets de désimperméabilisation des sols est, pour le moment, réalisée via les avis des dossiers loi sur l'eau transmis à l'InterCLE.

En outre, l'InterCLE prépare des plaquettes de communication.



### Action POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)

L'InterCLE prévoit la réalisation de six actions de sensibilisation à l'Agriculture biologique entre 2018 et 2021 :

- Action de sensibilisation collective – Viticulture Biologique (x2) ;
- Action de sensibilisation collective – Grandes cultures Biologique (x2) ;
- Journées techniques collectives, avec visite de ferme bio ;
- Journées techniques collectives, avec approfondissement d'un thème technique.

Le 25/02/2020, la seconde action de sensibilisation collective en viticulture biologique a été réalisée à Fixin. 12 viticulteurs, dont une majorité employant déjà des méthodes alternatives à l'usage des pesticides. Au programme :

- Présentation et enjeux sur la nappe de Dijon Sud ;
- Outils d'Aide à la Décision, pulvérisation, des opportunités pour limiter l'usage des produits phytosanitaires ? ;
- Réflexion sur différentes stratégies d'entretien des sols ;
- Réduction des produits phytosanitaires en viticulture biologique : présentation de résultats d'essais.

Le 18/06/2020, la journée technique collective avec visite de ferme bio a eu lieu à l'EARL Jacson à Féney. On y a abordé la thématique des grandes cultures et des légumes de plein champ bio dans la plaine dijonnaise. À cette journée, nous avons comptabilisé une vingtaine d'agriculteurs qui pour beaucoup mûrissaient leur réflexion pour passer en agriculture biologique. Au programme :

- Présentation du contrat de Nappe de Dijon Sud et des enjeux de préservation de la ressource en eau ;
- Convertir sa ferme à l'Agriculture Biologique : cahier des charges et réglementation, démarches de conversion, marchés ;
- Témoignage et tour de plaine avec focus sur la gestion des adventices (parcelles de blé, soja, pommes de terre) – Frédéric Marin, EARL Jacson

En 2021, il restera encore 2 actions à effectuer en matière d'incitation à l'agriculture biologique.

### Action POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieure

L'InterCLE avait retenu le bureau d'étude CPGF pour la réalisation de cette étude.

La phase 1 de recensement des ouvrages (bibliographie) a été bouclée en juillet 2020. Les phases 2 et 3 correspondants au repérage des ouvrages et de leur diagnostic ont été réalisés à la fin de l'année. La présentation des résultats de ces phases aura lieu en début d'année 2021.

## Coûts des actions de l'InterCLE pour l'année 2020

Les dépenses de l'InterCLE en 2020 concernent :

- le poste de chargée de mission (**39 752,26 € TTC** de salaires et charges patronales et **7769,88 € TTC** de frais de fonctionnement) ;
- les analyses de type P1 de la qualité des eaux des puits domestiques privés : **2 674,22 € TTC** ;
- l'étude bibliographique du recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée : **4 920,00 € TTC** ;
- le recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risques pour la nappe : **21 957,60 € TTC** ;

- les analyses de qualité du ruisseau et de l'étang du Plain du Paquier : **2 953,54 € TTC** ;
- la communication (impression des enveloppes pour l'étude puits perdus) : **447,60 € TTC** ;
- les balades nature : **400,00 € TTC** ;
- la conception de l'invitation pour la conférence sur la qualité des eaux de la nappe : **308,00 € TTC**.

### Perspectives pour l'année 2021

Une réunion de l'InterCLE est prévue pour la fin d'année 2021.

En 2021, l'InterCLE souhaite que les actions suivantes se déroulent comme suit :

- Action COM.1.1.5 : un événement de fin de contrat sera organisé pour présenter le bilan de fin de contrat de nappe, la chargée de missions interviendra auprès des scolaires pour aborder le sujet des eaux souterraines et de nouvelles balades nature seront organisées pour sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau et de la biodiversité ;
- Action SUI.1.2.2 : il est important que la modélisation hydrodispersive soit au moins en cours de finalisation en fin d'année 2021.
- Action COM.2.2.5 : une ultime campagne de communication sera lancée pour inciter les particuliers à déclarer leurs puits domestiques privés.
- Action Q.2.2.6 : l'objectif est d'au minimum lancer l'étude de ciblage des zones désimpermeabilisables.
- Action COM.3.3.3 : la conférence portant sur la qualité des eaux de la nappe aura sans doute lieu au deuxième semestre 2021. Il serait également pertinent d'organiser une conférence sur la préservation quantitative de la ressource phréatique.
- Action POL.3.5.4 : l'InterCLE attend la finalisation de cette étude.
- Action POL.3.6.3 : les deux dernières actions de sensibilisation portant sur la démonstration des pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires auront lieu aux mois de juillet et de novembre 2021.
- Action POL.3.7.1 : l'InterCLE attend la finalisation de cette étude.

De plus, l'InterCLE suivra l'avancement des études et travaux des autres acteurs du contrat. Entre autres :

- POL.3.3.1 : Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et les diagnostics des activités associées pour aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques
- POL.3.4.2 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives
- COM.3.5.2 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges
- COM.3.5.3 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à la communauté urbaine du Grand Dijon
- COM.3.5.5 : Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de Gevrey Chambertin
- POL.3.6.1 : Installation de plateforme de lavage/remplissage collective ou individuelle en agriculture
- POL.3.6.2 : Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable (PCEA)
- SUI.3.7.3 : Révisions des Déclarations d'Utilité Publique des captages d'AEP du Grand Dijon
- SUI.3.7.4 : Sensibilisation aux prescriptions relatives aux Périmètres de Protection des captages AEP

## Partenaires et financeurs de l'InterCLE



Annexe : Budget estimatif 2021 proposé dans la convention de financement InterCLE/partenaires

Prévisions 2021			
<u>Missions</u>	<u>Coût estimatif</u> € TTC	<u>Subvention</u>	<u>Budget par EPCI (4)</u>
<b>ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
<b>SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
<b>Q.2.2.6 : Trouver des solutions pour recharger la nappe</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>78 000,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>

Même si l'Agence de l'eau accorde 70% de subvention pour l'action Q.2.2.6, l'InterCLE ne pourra pas respecter le seuil de participation financière qu'elle aura énoncé auprès des collectivités qui financent.

En effet, chaque collectivité devrait participer à hauteur de 16 250 €, or, jusqu'en 2020, elles participaient à hauteur de 12 500 € (le coût des actions et du poste de la chargée de missions).